

L'ensemble des Personnels de l'EPLEFPA des Flandres,  
représentés en Intersyndicale Snetap-FSU et SEA-UNSA Lomme

à Lomme, le 9 décembre 2020

Mesdames, Messieurs,

Nous avons le 10 septembre 2020, via l'intersyndicale Snetap-FSU et SEA-UNSA des Hauts de France fait remonter, aux Draaf et SRFD des Hauts de France, la pétition signée par l'ensemble du Personnel de l'EPLEFPA des Flandres site de Lomme quant à la Sanction administrative de notre ancien XX, et à son possible retour le 4 Janvier 2021.

Le 13 octobre ont été auditionnées par la Police de Loos, toutes les personnes ayant témoigné en 2019, certaines ont porté plainte et une confrontation a même eu lieu, ultérieurement, entre une plaignante et XXXXXX. L' instruction a donc été déposée au parquet et nous en attendons le résultat.

A ce jour, nous n'avons toujours pas reçu de retour de l'Administration quant à notre Pétition sur laquelle nous nous étions engagés à mener des actions, collectives, s'il le fallait.

Cependant, nous apprenons ce mardi 8 décembre 2020 de la part de nos organisations syndicales siégeant à la CAP des PCEA que pour le moment était prévue la réintégration de XXXXXXXXXXXXXX le 4 janvier 2021. Si tel était le cas, nous ferons valoir notre droit de grève et nous interpellons la Presse et les médias lors de notre action collective afin d'en alerter le grand public.

Comptons sur une réponse rapide de votre part, et ce, dans les plus brefs délais, veuillez agréer nos respectueuses salutations.

Sections Snetap-Fsu et SEA-UNSA de Lomme

